

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Documents comptables

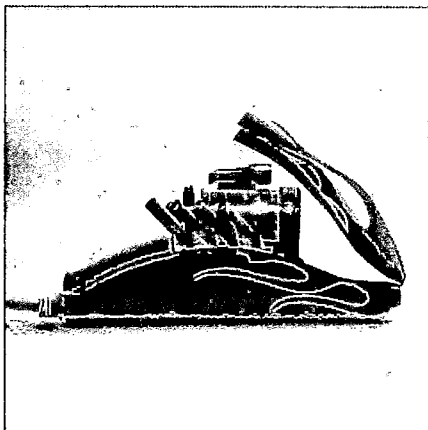
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

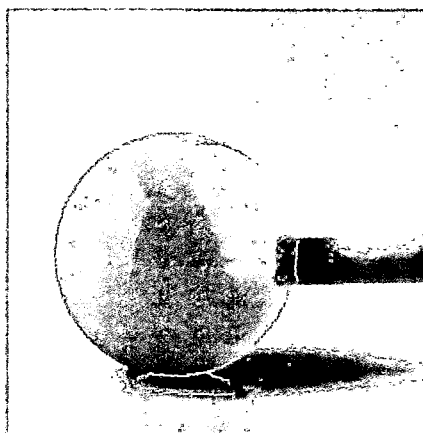
Numéro de gestion : 2013 B 00605
Numéro SIREN : 799 028 485
Nom ou dénomination : 2JHD

Ce dépôt a été enregistré le 06/11/2023 sous le numéro de dépôt 5528



AUDIT
COMMISSARIAT
AUX COMPTES

ÉVALUER
RASSURER
RECOMMANDER
PÉRENNISER



SARL « 2JHD »

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « 2JHD » relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Nous précisons que votre société n'étant pas tenue précédemment de désigner un commissaire aux comptes, les comptes de l'exercice N-1 n'ont pas fait l'objet d'une certification.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui,

selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Gérance, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Gérance.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation ;

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

La date du présent rapport est fonction de la réception tardive d'informations nécessaires à l'expression de notre opinion.

Fait à Laval, le 27 septembre 2023

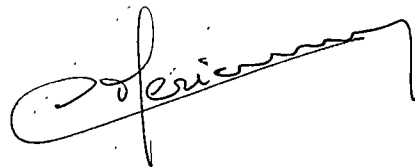
Le commissaire aux comptes,

ALTONEO AUDIT



Serge TOSONI

Associé Responsable Technique



Christophe MERIENNE

Associé Représentant Légal

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	617 165		617 165	617 165
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	400		400	400
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	617 565		617 565	617 565
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	111 579		111 579	39 953
Fournisseurs débiteurs				753
Personnel	1 728		1 728	
Etat, Impôts sur les bénéfices				1 525
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 025		1 025	523
Autres créances	163		163	29 302
Divers				
Avances et acomptes versés sur comman				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	94 016		94 016	15 511
Charges constatées d'avance				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	208 511		208 511	87 567
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	826 076		826 076	705 132

Bilan

	Net au 31/03/23	Net au 31/03/22
PASSIF		
Capital social ou individuel	161 600	161 600
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecarts de réévaluation		
Réserve légale	16 160	16 160
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	265 179	210 784
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	108 945	54 395
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	551 885	442 939
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts	147 659	196 051
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	147 659	196 051
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	68 770	43 672
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 161	3 185
Personnel	2 525	1 447
Organismes sociaux	21 317	5 617
Etat, Impôts sur les bénéfices	1 011	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	26 307	11 671
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales	441	551
Dettes fiscales et sociales	51 602	19 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	274 191	262 192
Ecarts de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	826 076	705 132

Compte de résultat

	France	Export	31/03/2023	31/03/2022
Ventes de marchandise				
Production vendue : Biens				
Production vendue : Services	414 582		414 582	348 894
Chiffre d'affaires	414 582		414 582	348 894

	N	N-1
Production stockée		
Production immobilisée		
Subvention d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charge	1 000	1 600
Autres produits	274	22
Total des produits d'exploitation	415 856	350 516
Achats de marchandises		
Variation du stock de marchandises		
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variation du stock de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	43 425	41 224
Impôts, taxes et versements assimilés	23 064	17 077
Salaires et traitements	211 324	179 638
Charges sociales	97 850	76 245
Dotations aux amortissements sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	6	1
Total des charges d'exploitation	375 669	314 185
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	40 187	36 331
Bénéfice attribué ou perte transférée		
Perte supportée ou bénéfice transféré		
Produits financiers de participations	78 159	26 400
Produits des autres valeurs mobilières & créances		
Autres intérêts & produits assimilés		
Reprises sur provisions & transfert de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P		
Total des produits financiers	78 159	26 400
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 410	2 762
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P		
Total des charges financières	2 410	2 762
RÉSULTAT FINANCIER	75 749	23 638
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	115 936	59 969

Compte de résultat

	31/03/2023	31/03/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	6 991	5 574
TOTAL DES PRODUITS	494 015	376 916
TOTAL DES CHARGES	385 070	322 520
BÉNÉFICE OU PERTE	108 945	54 395

Comptes Annuels / 2023

Période du 01/04/2022 au 31/03/2023

Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2JHD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 826 076 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 108 945 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire et dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Règles et méthodes comptables

Conséquences de l'événement Covid-19

L'événement Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'entreprise. Néanmoins, étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice..	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	617 165			617 165
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	400			400
Immobilisations financières	617 565			617 565
ACTIF IMMOBILISE	617 565			617 565

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL ETABLISSEMENTS LEGRAS 35130 LA GUERCHE	57 168	1 325 188	75,00	293 197
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SARL ANIMAT 53 53000 LAVAL	47 000	2 119 796	44,00	311 553

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	376 724	376 724			51759
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	240 441	240 441	163		26400
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 114 895 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	400		400
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	111 579	111 579	
Autres	2 916	2 916	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	114 895	114 495	400
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	111 579
Charges sociales - produits à recev	1 728
Total	113 307

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 161 600,00 euros décomposé en 1 616 titres d'une valeur nominale de 100,00 euros.

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 274 191 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine			98 495	
- à plus de 1 an à l'origine	147 659	49 164		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 161	6 161		
Dettes fiscales et sociales	51 602	51 602		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 770	68 770		
Produits constatés d'avance				
Total	274 191	175 696	98 495	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	48 216			
(**) Dont envers les associés	68 770			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 68 769 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	5 051
Int.courus s/emp.aup.etabl.t.crédit	538
Dettes provis. pr congés à payer	1 374
Charges sociales s/congés à payer	484
Etat - autres charges à payer	225
Total	7 672

2JHD

Société à responsabilité limitée
au capital de 161 600 Euros

Siège social : Zone des Bozées - 50 rue de Bruxelles
53000 LAVAL

799 028 485 R.C.S. LAVAL

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2023**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2023, s'élevant à 108 945 Euros, en totalité au compte « AUTRES RESERVES », dont le solde ressort dès lors à 374 124 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.



A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.